

Note de Leo Tindemans (Paris, 23 septembre 1975)

Légende: Le 23 septembre 1975, Leo Tindemans, Premier ministre belge, tient une conférence de presse à Paris pour préciser les objectifs et les procédures de sa mission en vue de définir la notion d'Union européenne.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. EG 121.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_de_leo_tindemans_paris_23_septembre_1975-fr-a86f0cf1-3796-488d-b19a-b8399212f99b.html

Date de dernière mise à jour: 15/11/2012

Note de Leo Tindemans (Paris, 23 septembre 1975)

I. - Objet de la mission

Lors du Sommet de Paris des 9 et 10 décembre 1974, les chefs de gouvernement ont constaté que le processus de transformation de l'ensemble des relations entre les États membres, conformément aux décisions prises en octobre 1972 à Paris, avait déjà commencé et ils étaient déterminés à faire de nouveaux progrès dans cette voie.

Dans cette optique, ils ont estimé qu'il était opportun que les Neuf se mettent d'accord au plus tôt sur une conception d'ensemble de l'Union européenne.

Ils ont convenu de « charger Monsieur Tindemans, Premier ministre du Royaume de Belgique, de faire aux chefs de gouvernement, avant la fin de 1975, un rapport de synthèse sur la base des rapports des Institutions et des consultations qu'il mènera avec les gouvernements et les milieux représentatifs de l'opinion publique au sein de la Communauté ».

II. - Procédure suivie

1. Lors d'une première phase, je me suis efforcé de recueillir le maximum d'informations et d'avis. C'est ainsi que j'ai pris soin de consulter un certain nombre de personnalités éminentes parmi lesquelles notamment le Président de la Commission européenne, le Président du Parlement européen, le Président du Comité économique et social, le groupe des représentants permanents auprès des communautés, le groupe des Directeurs généraux de la Politique des pays engagés dans la coopération politique, ainsi que d'anciens Commissaires européens.

Parmi les autres contacts fort intéressants que j'ai eus il y a la journée d'études, en mars à Bruxelles, avec un groupe de juristes éminents et de professeurs d'université européens et les entretiens avec le Président du Mouvement européen et les porte-parole d'un certain nombre d'organes représentatifs des milieux syndicaux, patronaux et professionnels, européens.

Parallèlement à ces rencontres, j'ai reçu une grande quantité d'avis écrits au sujet de l'Union européenne. Certains des documents émanent d'organisations ayant une dimension européenne, d'autres ont été préparés par des groupes de réflexion opérant dans les neuf pays membres de la Communauté.

2. Dans le contexte de ces études, j'attache une importance considérable aux rapports officiels qui furent établis, pendant la même période par la Cour de justice d'abord, par la Commission ensuite, par le Parlement européen et par le Comité économique et social.

3. Il m'a cependant paru opportun d'avoir en outre des contacts aussi directs que possible avec les dirigeants et les "forces vives" de chacun des pays membres de la Communauté. Dans cet esprit, j'ai entrepris un tour des différentes capitales des pays de la Communauté.

A ce jour, je me suis rendu en Irlande, au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, dans le Royaume-Uni, en République fédérale allemande et en France.

4. A Rome, j'aurai l'occasion de rencontrer le Président de la République et les membres du gouvernement italien. Je recevrai les dirigeants des principaux partis politiques à savoir la D.C., le P.C.I., le P.S.I., le P.S.D.I., le P.R.I. et le P.L.I.

Je m'entretiendrai également avec les dirigeants syndicaux de la C.G.I.L., de la C.I.S.L. et de l'U.I.L. et les dirigeants des grandes entreprises.

Enfin je verrai aussi des représentants des principaux moyens d'information du Mouvement européen et de la Cour constitutionnelle.

III. - Thème des entretiens

Au cours des rencontres avec mes interlocuteurs, l'entretien s'articule sur trois lignes de force:

- que voulons-nous faire ensemble ?
- quel sera le rôle futur des institutions ?
- quelle est la finalité de l'Union européenne ?

La question première est de savoir quelles politiques communes nous pouvons accepter. L'Union économique et monétaire fait-elle partie intégrante de l'Union européenne? Acceptons-nous une coopération au niveau des politiques étrangère et de défense? Que peuvent contenir des politiques en matière sociale, en matière d'éducation, en matière de technologie, etc...?

Ensuite se pose le problème institutionnel.

Quels seront le rôle et les relations entre les différentes institutions qui ont nom le Conseil européen, le Parlement européen, le Conseil des ministres, la Commission, la Cour de justice. Faut-il simplifier les structures? Faut-il de nouvelles institutions?

Enfin, vient la question de la finalité.

Que voulons-nous atteindre ensemble? Quels sont les objectifs? Quelles sont nos motivations?

IV. - Conclusions provisoires

Je ne vous cacherai pas qu'à ce jour j'ai été confronté avec des orientations qui, en apparence tout au moins, sont contradictoires. En effet, les difficultés économiques que connaît l'Europe risquent de décourager ceux qui espéraient dans un progrès rapide de la Communauté.

Par contre, ces difficultés mêmes font apparaître la nécessité d'y faire face par une solidarité accrue, et peuvent donc constituer autant de raisons d'approfondir et d'élargir les politiques communes de nos différents pays.

Une des tâches majeures de mon rapport consistera à dégager, au-delà de ces apparentes contradictions, ce qui nous unit vraiment et ce qui est indispensable pour permettre à la Communauté de surmonter les obstacles qui sont sur notre route d'une manière plus efficace que ne pourraient le faire les gouvernements agissant isolément.

J'ai demandé aux personnes et groupes que j'ai rencontrés de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour m'aider dans cette tâche en continuant à affirmer et à renforcer leur volonté commune. C'est la condition du succès de ma mission.